

Ajournement

(M. Lalonde) s'il s'entretiendrait avec la direction de Statistique Canada à propos de la possibilité de produire un indice du coût de la vie qui serait calculé d'après les biens et services réels que les personnes âgées ou à la retraite doivent payer. Le ministre a répondu que la question, à sa connaissance, était à l'étude à Statistique Canada, et qu'il était en faveur de la poursuite d'une telle étude. Mais il a soutenu qu'il pourrait y avoir un danger si un indice spécial du coût de la vie pour les personnes âgées était basé sur les produits alimentaires et qu'il arrivait que l'indice du coût des produits alimentaires ne monte pas aussi vite que les autres indices ou même vienne à baisser.

Je tiens à dire en passant que la plupart des personnes à la retraite pourraient parier là-dessus. Ils ne se soucient pas tant des moments où les prix baissent que des moments, plus habituels, où ils grimpent. Et, après tout, il existe un plancher sous les hausses qui se succèdent. La loi relative à toutes les hausses est tout à fait claire, et précise qu'une fois qu'une hausse a été accordée, elle ne peut pas être supprimée. En d'autres termes, il n'y a aucune baisse des pensions, pourvu qu'elles soient indexées sur le coût de la vie.

Je reconnais les problèmes qui existent, mais je veux indiquer au gouvernement—et je vois que je m'adresse ce soir au secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Cafik)—qu'il est nécessaire de faire un examen très approfondi de la question. J'aimerais que tous les députés comprennent que rien n'est jamais réglé définitivement à la Chambre. Je constate que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) s'en rend compte et qu'il a décidé de rentrer chez lui. Tout n'est pas réglé simplement parce qu'il y a eu une hausse, d'abord de 2 p. 100 et ensuite d'un montant équivalent à la hausse réelle du coût de la vie.

Par exemple, le mois prochain, en avril, il y aura une hausse trimestrielle du montant de base de la sécurité de la vieillesse qui ne donnera que de \$1.95 de plus aux prestataires. Plusieurs retraités nous écrivent et nous demandent comment il se fait qu'ils reçoivent si peu. J'essaie de leur expliquer que c'est parce que le redressement trimestriel doit être retardé quelque peu et que l'augmentation qu'ils reçoivent est calculée d'après l'augmentation du coût de la vie en novembre, en décembre et en janvier, par rapport à ce qu'il était en août, en septembre et en octobre. En avril, les retraités reçoivent donc un redressement qui correspond au coût de la vie qui, en novembre, était plus élevé d'un certain pourcentage qu'en août, ce qui fait que le redressement est toujours en retard.

Je propose donc que l'on apporte des améliorations, lesquelles peuvent prendre diverses formes. On pourrait avoir un index établi d'après les choses dont les pensionnés ont besoin. On peut aussi procéder par suppositions. Si Statistique Canada est aussi habile en ce domaine qu'il est compétent pour nous décrire le passé, on pourrait faire des prévisions quant au coût de la vie d'ici trois mois. Mieux encore, on pourrait établir une nouvelle base plus élevée—l'une des difficultés du taux d'augmentation c'est qu'il se fonde sur une base trop faible—ou bien on pourrait fixer un index en fonction par exemple de la hausse du produit national brut ou de la moyenne des salaires et ainsi de suite.

J'ai voté à deux mains en faveur de l'indexation au coût de la vie. Il s'agissait d'un progrès marqué sur la disposition de 2 p. 100. J'ai aussi été en faveur de son établissement sur une base trimestrielle. Cependant, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire au secrétaire parlementaire

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

taire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que ce n'est pas tout. Il aime bien se lever pour annoncer toutes ces dispositions, mais lors d'une campagne électorale peu lointaine les gens lui diront qu'elles ne tiennent pas compte de la situation et qu'il faut faire mieux.

Nous nous sommes au moins entendus aujourd'hui sur la nécessité de garantir et de maintenir les revenus. Le gouvernement aime à croire qu'il a garanti aux personnes âgées un niveau de revenu qui suivra le coût réel de la vie. Non, monsieur l'Orateur. On peut me dire que c'est vrai du point de vue statistique, mais en fait ce ne l'est pas. J'espère que si la méthode que j'ai proposée contient des lacunes, le secrétaire parlementaire a une autre solution au problème que nous devons surmonter, celui de donner aux retraités des pensions équivalentes à ce que la vie leur coûte.

M. Norman A. Cafik (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les commentaires du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Nous l'admirons tous pour l'attention qu'il porte aux problèmes des personnes âgées. J'étais ravi de l'entendre louer, comme moi certainement, les mesures qui ont été prises jusqu'à maintenant pour augmenter les pensions de vieillesse en fonction du coût de la vie.

Il est vrai que les relèvements, accordés maintenant tous les trimestres, sont la réponse rétroactive à un problème qui existait auparavant et la solution dont que le député a parlé au cours du débat, l'indexation des pensions sur le coût des aliments, ne remédierait pas à la situation. Je sais que le député le comprend. Ce ne serait pas non plus le moyen de rattraper un retard de deux ou trois mois, que la base de calcul des relèvements soit un élément ou l'autre du PNB, l'indice des revenus ou l'indice du prix des aliments.

A ce sujet plus précisément, je signale au député que le Bureau de la statistique même une enquête détaillée sur les dépenses alimentaires dans 14 grandes villes du Canada. Pour la première fois, des données au sujet du lieu d'achat sont recueillies. Des renseignements de ce genre ainsi que des précisions sur les produits achetés sont indispensables pour déterminer les tendances de l'achat parmi une catégorie particulière de salariés. Ces données ainsi que le relevé sur le budget total qui sera effectué au début de 1975 dans les mêmes grands centres fourniront un aperçu plus détaillé des tendances de l'achat dans certains groupes spéciaux tels que les vieillards. Par la suite, ces données seront également utilisées lors d'un autre examen pour déterminer la nécessité et la validité des indices de prix pour des catégories particulières de consommateurs.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a affirmé qu'il était intéressé à connaître les résultats du travail effectué par Statistique Canada. Je peux assurer au député que lorsque les résultats auront été divulgués et que nous connaîtrons les répercussions sur les groupes spéciaux au Canada, nous étudierons à nouveau une question de ce genre.

● (2210)

LA SANTÉ—DEMANDE DE PROMESSE DE MAINTIEN DU MONTANT DES CRÉDITS AFFECTÉS AUX RECHERCHES MÉDICALES

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, quand j'ai posé au ministre une question à la Chambre